

Burundi : le "difficile accès" aux psychotropes affecte les malades mentaux

@rib News, 19/01/2017 – Source Xinhua Le "difficile" accès aux psychotropes (médicaments soignant les maladies mentales) affecte "durement" les malades mentaux au Burundi, a déclaré Hippolyte Manirakiza, directeur du Centre Neuropsychiatrique de Kamenge (CNPK) basé au nord de la Mairie de Bujumbura. Le CNPK, "unique" hôpital burundais intervenant dans le traitement des maladies et neurologique au pays, fait face actuellement à un crucial problème d'approvisionnement en psychotropes, particulièrement à cause de la "rareté des devises", a précisé M. Manirakiza dans un point de presse sur cette problématique.

L'inaccessibilité aux psychotropes au CNPK paralyse ainsi la combinaison des approches des médecins, des psychologues et assistants sociaux qui prestent dans cet établissement sanitaire spécialisé dont l'approvisionnement en médicaments est fait à partir de la Belgique, ancienne puissance tutélaire du Burundi durant la période coloniale (1923-1962). "L'indisponibilité des médicaments handicape le traitement, ce qui fait que les médecins se retrouvent obligés de changer les ordonnances des patients du jour au jour ; une situation inconfortable pouvant provoquer des rechutes chez des patients qui en sont victimes", a-t-il insisté. Pour remédier à cette situation, il a plaidé pour un "appui particulier" du ministre burundais de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida via l'implication de la CAMEBU (Centrale d'Achat des Médicaments du Burundi) dans le processus de commande de ces médicaments pour le compte du CNPK. "Ce centre ne souffre pas seulement d'une carence en médicaments spécialisés pour soigner les malades mentaux ; car, il est aussi en difficulté financière pour fermer le fossé provoqué par le non paiement des factures hospitaliers de certains malades mentaux devenus insolvable après une longue période de soins avec une prise des médicaments obtenus pour un coût de plus en plus onéreux", a-t-il fait remarquer. Il a saisi l'occasion pour saluer le soutien de l'Etat burundais dans la réalisation des missions assignées au CNPK. "En revanche, la mise en place d'une structure spéciale d'assurance-maladie, en vue d'une meilleure prise en charge des malades mentaux dans le pays par les autorités nationales, serait encore davantage salutaire", a-t-il souligné. Il a plaidé également pour la mise en application de la "stratégie nationale de la santé mentale" élaborée de 2010 à 2014, et qui renferme, en son sein, divers axes porteurs d'espoir pour l'avenir. Sur ce palmarès, il cite entre autres les axes sur la législation, les soins de santé, la formation des ressources humaines, l'accès aux médicaments, la surveillance de la recherche, et l'intégration des soins de santé. Pour lui, "le plus urgent à l'heure actuelle, est de vulgariser une large sensibilisation au Burundi, pour éradiquer une certaine mentalité populaire rétrograde selon laquelle les maladies mentales seraient guéries en tant traitées par des sorciers et autres charlatans ; car, le fer de lance ici est d'inculquer à la population, une éducation l'incitant à se diriger directement chez le médecin traitant pour annihiler cette vision obscurantiste", a-t-il recommandé. Il a signalé qu'en cas de "pénurie des médicaments" pour les maladies mentales au Burundi, le CNPK recourt à l'appui des établissements sanitaires homologues de la sous-région africaine des Grands Lacs, en l'occurrence ceux implantés en République Démocratique du Congo (RDC), au Rwanda et en Tanzanie.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});